

courut ensuite les rues et cassa les vitres d'un certain nombre de démocrates. Aucun gendarme n'était présent dans la ville et ce ne fut qu'après l'arrivée d'un détachement de chasseurs versu de Brambourg qu'on put rétablir l'ordre et arrêter les principaux délinquants. C'est la Gazette de l'Etoile elle-même qui constate ces faits.

Etats-Unis.

Le président Lincoln a publié le message suivant qui confirme l'émancipation des esclaves dans le district de Columbia :

Concitoyens du Sénat et de la Chambre des Représentants,

L'acte qui porte le titre de : *Un acte pour l'affranchissement de personnes retenues pour des services ou pour le travail dans le district de Columbia* a été aujourd'hui approuvé et signé.

Je n'ai jamais douté de l'autorité constitutionnelle du Congrès pour abolir l'esclavage dans le district, et j'ai toujours désiré de voir la capitale de la nation délivrée par une voie satisfaisante de l'institution. Par suite, il n'y a jamais eu dans mon esprit le moindre doute à ce sujet, excepté quant à la question d'opportunité qui dépendait des circonstances; si, dans la matière et dans l'acte même on aurait à suivre un mode ou une marche meilleure à mon avis, c'est ce que je ne veux pas examiner. Je suis persuadé que les deux principes de l'indemnité et de la colonisation seront à la fois reconnus et pratiqués.

Quant à l'indemnité, il a été pourvu à ce que certaines réclamations puissent être présentées dans les 90 jours qui suivront la promulgation de l'acte, mais pas au-delà, et il y a une exception pour les mineurs, les femmes sous puissance de mari, les aliénés et les absents. Je présume que, s'il n'en est pas question, c'est par pure omission, et je recommande que l'on y supplée par un amendement ou un supplément.

Signé : ABRAHAM LINCOLN.
Washington, 16 avril 1862.

La situation financière et industrielle de la France, d'après le TIMES.

On lit dans le Times du 30 avril :

Un rapport sur le commerce et les finances de France par M. Grey, secrétaire de l'ambassade, vient d'être publié entre autres documents parlementaires, et contient une revue concise des opérations fiscales et monétaires du gouvernement français dans le cours de l'année dernière. Cette année a été pour ce pays une année de rude épreuve, et considérant les difficultés qu'il fallait surmonter, le résultat a été tel qu'il ne peut manquer de convaincre tous les observateurs attentifs de l'incalculable bénéfice déjà produit par l'adoption d'une politique commerciale plus libérale.

Au commencement de l'année, l'état de l'Italie et de l'Autriche créait un malaise affectant considérablement toutes les affaires commerciales, et ensuite la mauvaise récolte et la rupture de l'union américaine, combinées avec le déficit formidable et annuellement croissant découvert et avoué par M. Fould entre les recettes et les dépenses, accumulèrent sur le pays les plus grands périls qu'il pût être appelé à supporter. L'insuffisance de la récolte, quoiqu'elle n'eût pas été tout à fait aussi grave qu'on l'avait d'abord appréhendé, se trouva n'être pas moindre d'un huitième de la consommation entière et représentait une perte d'argent de 350 millions de fr., tandis que la guerre d'Amérique détruisait plus d'à moitié un des meilleurs marchés du monde pour les produits français. Les Etats-Unis en 1859 avaient pris 218 mille hectolitres de vins français. L'année dernière, cette quantité s'est réduite à 85 mille hectolitres. La demande pour les modes et les soieries françaises a été affectée

dans la même proportion, et le Traité ne s'est pas borné à la restriction des exportations en Amérique, d'autres marchés ayant été influencés aussi par les incertitudes commerciales qu'a causées la crise colonnière.

Cependant à la fin des douze mois, le numéraire de la Banque de France était, à 25 millions de fr. près, au même point qu'au commencement de l'année, et la baisse totale des exportations n'excédait pas 200 millions de fr. En même temps les recettes des chemins de fer constataient un accroissement de près de 11 pour 100, quoique le parcours kilométrique n'eût augmenté que de 1/2 pour 100.

Le moment néanmoins était évidemment arrivé où le fardeau de la dette publique ne pouvait plus être aggravé avec sûreté. Le capital nominal de la dette s'était élevé de 5,516 millions 200,000 fr., chiffre de 1852 à l'époque du rétablissement de l'empire, à 9,717 millions 500,000 fr., tandis que la dette flottante dépassait un milliard de fr. La moyenne des dépenses annuelles comparée aux dix années précédentes s'était accrue, dans les années 1851 à 1860, d'environ 400 millions de fr., tandis que le revenu, malgré le développement de l'industrie manufacturière, l'établissement ou l'augmentation de nouvelles taxes et la continuation d'autres impôts qui n'avaient d'abord été présentés que comme temporaires, ne l'avaient élevé que de 215 millions 500,000 fr. La dépense de ces dix années au delà des sommes que permettait le revenu ordinaire du pays paraît avoir été de 3,720 millions de fr., différence dont la plus grande partie a été couverte par des emprunts directs, tel : que les emprunts de 250 millions, de 500 millions et de 750 millions contractés pendant la guerre de Crimée; le reste aurait été comblé par des emprunts indirects tels que l'absorption par le Trésor des 100 millions de fr. dont a été augmenté, en 1857, le capital de la Banque de France, par l'application des sommes appartenant à la dotation de l'armée et enfin par la récente émission des obligations trentennaires.

On espère que, dans l'avenir, le plan de M. Fould, tendant à donner au Corps législatif un contrôle sur les articles de chaque budget, pourra, concurremment avec les nouvelles taxes sur le timbre et l'accroissement des droits sur le sel et le sucre, amener et maintenir un équilibre. Le gain immédiat résultant de la conversion du 4 1/2 en 3 pour 100 sera d'environ 200 à 250 millions et sera appliqué à la réduction de la dette flottante d'un milliard; mais ce soulagement a été acheté par une aggravation sérieuse dans le total nominal des obligations nationales.

L'une des plus importantes mesures de l'année dernière a été le traité de commerce avec la Belgique, qui, dans ses principaux traits, a été modelé sur le traité avec l'Angleterre. Les produits agricoles toutefois, qui, dans une grande mesure, avaient été omis dans le traité anglais, sont compris dans le traité belge, et les droits ont été établis ou réduits sur certains articles manufacturés, tels que les livres en langue française, la photographie, les cartes géographiques, la musique gravée, le papier, le soufre, la résine et la droguerie. Les chiffons, dont l'exportation était prohibée dans le traité anglais, peuvent, en vertu du traité belge, être exportés aux droits de 12 fr. par 100 kilogrammes, et tous ces changements s'appliquent à notre propre commerce, qui les partage sous la clause non réservant le traitement de la nation la plus favorisée.

Après celui-là, l'événement le plus important de l'année a été l'introduction de la liberté commerciale dans le système colonial. Jusqu'en 1861, les colonies françaises étaient obligées de porter en France tous les produits qu'elles avaient à vendre, de retirer de France tous les produits étrangers dont elles avaient besoin et d'effectuer toutes leurs importations et exportations exclusivement sous pavillon français. Elles sont maintenant affranchies

de ces restrictions, et les pavillons de tous les peuples sont admis dans les colonies françaises moyennant le paiement de la surtaxe.

L'abolition de l'échelle mobile pour le blé a été également une grande réforme et a contribué à un haut degré à détourner les plus fâcheux résultats de l'insuffisance de la récolte.

Quant au commerce avec l'Angleterre, il paraît avoir éprouvé un accroissement considérable pour plusieurs des grands articles de consommation, spécialement pour la fonte, dont l'exportation a presque quadruplé. La quantité de laine importée d'Angleterre présente une augmentation de 25 %.

Les rapports relatifs à l'état du travail dans les districts manufacturiers s'éteignent dans ces documents jusqu'à la date du 5 février; ils indiquent que le cours des affaires américaines causé des souffrances plus sérieuses à Lyon qu'à Manchester. A cette date, la moitié des ouvriers de Lyon étaient sans ouvrage. Un autre quart ne travaillait qu'à demi-journée, le surplus seulement étant occupé à journée entière. Cent mille ouvriers, y dit-on, n'avaient de ressources à Lyon que dans la charité publique et privée.

Ce chômage, fait remarquer M. Grey, n'est pas causé par le traité de commerce avec l'Angleterre dont le manufacturier lyonnais n'a pas de raison de s'effrayer. Il est causé seulement par le manque d'ordres de l'étranger. L'Amérique du Nord et le Mexique n'en ont donné aucun et les ordres de l'Amérique du Sud sont inférieurs de moitié à ceux des années précédentes. L'Orient et Constantinople ne prennent presque rien, et l'Angleterre elle-même, qui avait l'habitude d'acheter les plus riches étoffes, a graduellement restreint ses demandes cette année, ce qu'on attribue au deuil porté pour le prince Albert.

On voit dans ce récit toute la peine que prennent les Anglais pour détourner du traité de commerce la responsabilité de notre crise industrielle. Suivant un mot d'ordre convenu, c'est l'Amérique qu'on a choisie pour le bouc-émissaire de la situation; et comment le Times justifie-t-il cette thèse? Il n'ose présenter qu'un seul chiffre. Nos exportations de vins en Amérique ont baissé de 133,000 hectolitres, et c'est sur cet argument qu'il accuse la guerre américaine de toutes nos souffrances. Ce n'est que vaguement et sans citer les chiffres qu'il indique quelques autres articles.

C'est encore avec précipitation qu'il passe sur le malaise ressenti sur tous nos centres manufacturiers, s'arrêtant exclusivement sur la crise lyonnaise. Il se garde de dire un seul mot de Rouen, de Tourcoing, de Roubaix, de Lille, d'Amiens, etc., etc. Il ne trouve pas davantage l'occasion de parler du mouvement de nos exportations au dehors sinon pour annoncer qu'elles ont baissé de la légère somme de 200 millions. En revanche, les exportations d'Angleterre en France ont augmenté sur un grand nombre d'objets de grande consommation et à part la fonte dont l'entrée a quadruplé à sa vive satisfaction, le journaliste s'abstient avec une discrétion admirable de nous faire connaître la quantité et la valeur de ces articles de grande consommation, que l'industrie anglaise porte sur notre marché.

Quant à l'industrie lyonnaise, n'avons-nous pas le droit d'être frappés de la réalisation si subite des craintes que nous lui avons exprimées pour sa prospérité? Nous lui avons rappelé les leçons de 1786, nous lui avons fait observer qu'à cette époque elle pensait aussi retirer de grands profits de ses nouvelles relations avec l'Angleterre et que cependant elle avait été la première à souffrir des conséquences du traité. N'est-il pas digne de réflexion que, en fait, les mêmes conséquences se reproduisent pour elle après le traité de 1860? Les manufacturiers de Lyon comptaient sur un grand débouché en Angleterre, et

ce débouché s'est restreint au lieu d'augmenter. Nous n'avons cessé de leur dire que leur marche le plus certain, le plus riche, le plus précieux était le marché intérieur, et que tout ce qui tendait à l'appauvrir, c'est-à-dire à ébranler sa production, les appauvrirait eux-mêmes. Notre travail intérieur souffre, voilà pour nous la première cause des souffrances lyonnaises, et nous voudrions qu'enfin cette nouvelle expérience apprit aux Lyonnais combien ils sont solidaires de la prospérité des autres branches de l'industrie française.

P. R.—DARNIS.

Le directeur-gérant de la Compagnie agricole de fermage africain adresse au *Mémorial de Lille* une lettre pleine d'intérêt sur la question du coton.

Nous croyons utile de reproduire cette lettre qui contient des renseignements exacts sur la situation de cette importante culture en Afrique :

Monsieur le rédacteur,
La question du coton commence à préoccuper sérieusement les esprits. Le coton est rare et cher. Les industries cotonnières s'inquiètent avec raison de la prolongation de la guerre américaine, des perturbations qui en seront les suites inévitables dans la production de cette indispensable matière première. On se demande où et comment on pourra s'en procurer.

Vous le voyez, Monsieur, à un agriculteur d'Algérie, à un voyageur qui a vu les pays qui sont les sources principales de la production du coton, de rappeler que cette plante pourrait être largement produite par l'Afrique française?

Le cotonnier est plus robuste qu'on ne le pense en général; ses diverses variétés savent se plier à la nature de différents climats. Il végète dans la zone torride et dans la zone tempérée, sous les climatures sèches et dans les pays humides. On le voit prospérer dans l'Afrique australe et centrale, dans les deux Indes, en Chine, dans l'Amérique tropicale, régions qui subissent des pluies abondantes, et en Macédoine, en Egypte, à Malte, pays connus pour la sécheresse de leur climat.

L'Algérie a déjà produit des spécimens intéressants de coton de presque toutes les variétés connues. J'y ai moi-même récolté du coton en bon état et que j'ai vu cru gâté, perdu, par les pluies exceptionnellement hâtives de l'automne de 1860. La France entière pourrait, dans un temps donné, s'approvisionner de ce précieux filamen en Algérie.

Ce pays est conquis, il est fortifié au dedans et au dehors, la sécurité y est complète; la loi française y est exécutée comme en France. Nous devons à la vérité de dire que nous n'avons point vu que le pouvoir militaire y eût gêné personne, et dans les circonscriptions purement civiles, nous avons entendu plus d'un colon ayant à se plaindre de quelque peccadille d'indigène, de quelque petit larcin, de l'espèce de ceux dont en France même on n'est pas toujours à l'abri, regretter un peu la justice rapide et redoutée de l'administration purement militaire qui a précédé l'organisation en communes des régions colonisées. Pour ma part, j'ai, faute de portes, laissé pendant six mois coucher trente bœufs de labour dans des étables ouvertes, sans qu'on en dérobât un seul. Je n'aurais peut-être pas osé faire cette expérimentation en Europe.

L'Arabe et le Kabyle, d'abord subjugués par la force, comprennent maintenant que leur intérêt le plus cher les rattache à la domination française, à la présence française surtout. Encore plus avides et plus avarés qu'ils ne sont musulmans et fanatiques, ils vous supplient humblement d'accepter leurs services, pourvu qu'on les paie bien; les douras avant tout, pensent-ils. Ces lourdes diligences, bâchées à des hauteurs impossibles, que les chemins de fer ont exilés presque de toutes les routes de France, insoucieuses du lion et de l'Arabe, relient aujourd'hui tous les centres de population en Algérie, en circulant de jour et de nuit sur des routes macadamisées et balayées comme les boulevards de Paris. D'immenses terrains appartenant encore au domaine, attendant la colonisation, disponibles pour la concession ou la vente. Evidemment, si vers l'Afrique se portait l'énergie nationale, ce n'est pas la terre qui lui manquerait, et l'Etat ne saurait avoir de motifs pour refuser de seconder cet élan.

Les Anglais, qui sont des hommes de prévision, se sont efforcés d'établir ou de multiplier partout où cela leur a semblé possible, la culture du cotonnier : en Océanie, dans l'In-

donstan, en Amérique, en Turquie, en Guinée et dans le Soudan lui-même, par les mains des noirs indépendants et à demi-sauvages.

Une compagnie anglaise se prépare maintenant, avec un capital de 20 millions, à exploiter les rives de la Macta, en Algérie, par la production du coton. Le gouvernement français vient, dit-on, de lui concéder dix mille hectares de terres. Il n'y a pas de mal à cela, au contraire; mais enfin laissera-t-on aux Anglais le soin de coloniser l'Algérie? Ne pourrait-on aussi trouver en France une vingtaine de millions pour créer dans la colonie africaine l'approvisionnement à venir des filatures françaises? A Lille, à Mulhouse, à Rouen, à Roubaix et tant d'autres centres industriels, si considérablement intéressés dans la question, ne pourrait-on accomplir, non plus seulement une affaire de spéculation, mais une œuvre vraiment nationale, ne pourrait-on s'entendre aussi pour former une puissante compagnie, capable, par l'étendue de ses ressources, de surmonter toutes les difficultés, de triompher de tous les obstacles et de créer la grande production de coton sur un sol français, à deux journées de la mère-patrie? Ces difficultés, ces obstacles, nous ne les niions pas; ils sont considérables, redoutables mêmes. C'est précisément parce que nous en connaissons la gravité que nous déclarons qu'il serait possible de les vaincre par un ensemble de mesures sagement combinées.

Mulhouse a pris l'initiative. Sur l'invitation de sa chambre de commerce, plusieurs manufacturiers de l'Est ont généreusement fait les fonds nécessaires à l'envoi en Algérie d'une commission chargée d'explorer les terres propres à la culture du coton. Son Exc. le ministre de la guerre, auquel il fut demandé si une compagnie française pourrait, espérer la concession gratuite des terres qui seraient choisies, et compter sur l'appui moral du gouvernement, a répondu par l'affirmative. Dans l'intérêt de l'Algérie et de la France, il est à désirer que toutes les villes manufacturières suivent l'exemple de Mulhouse, groupent leurs efforts et s'unissent à elle pour assurer dans l'avenir l'approvisionnement de nos manufactures cotonnières, par une terre désormais française.

LOUIS STEPHANE LECLERC.

Directeur-gérant de la Compagnie agricole de fermage africain.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

D'après les renseignements parvenus au gouvernement, le refroidissement subit qu'a éprouvé la température vers le milieu du mois d'avril n'a exercé en général aucune influence fâcheuse sur les céréales. Beaucoup de cultivateurs s'applaudissent même du temps d'arrêt que le froid a fait subir à la végétation qui était trop hâtive.

La vigne a été un peu atteinte sur quelques points; mais le mal, dont l'étendue et la gravité sont d'ailleurs très limitées, paraît devoir se réparer facilement. Le développement des bourgeons était en effet généralement peu avancé, et les vigneron comptent beaucoup sur les seconds pousses.

Les arbres à fruits ont été un peu plus sérieusement éprouvés; mais leurs apparences étaient tellement belles qu'on peut encore espérer une récolte satisfaisante.

Les autres produits agricoles tels que le colza et les pommes de terre n'ont éprouvé aucun dommage de quelque importance.

Voici un procédé recommandé pour la destruction des chenilles :

On remplit de charbons ardens un réchaud portatif qu'on place sous ses grands arbres dévorés par les chenilles. On jette sur le charbon un peu de résine en poudre et un peu de soufre aussi en poudre, on promène ensuite sous l'arbre le réchaud d'où s'échappe une épaisse fumée qui s'élève dans les branches et asphyxie les chenilles; celles qui ne sont point détruites sur-le-champ, meurent bientôt. En tout cas, elles ne résistent pas à une seconde fumigation.

Pour employer efficacement ce moyen, il faut opérer par un temps calme.

Par arrêté de M. le ministre de l'Inté-

Maintenant, dit Hélène en s'enveloppant dans son châle un modeste tartan de couleur sombre, il s'agit d'arrêter le programme de la journée.

Cela te regarde, sœur, répondit Gabrielle. Dès lors que nous sommes ensemble, c'est le principal, et avec toi tout m'est agréable, même les visites du cérémonie.

Chère petite, voici. D'abord nous allons à l'église entendre la messe; notre première visite au bon Dieu, comme toujours. Après cela, les quelques visites de parenté et de politesse. Puis une promenade dans le beau quartier pour donner un coup d'œil aux magasins et boutiques, afin d'éclairer notre choix. Nous déjeunerons en courant d'un brioche, et nous irons dîner chez la vieille cousine, qui nous attend avec une pâtisserie de sa composition. Me voilà prête, mes gants seulement à mettre. Maintenant partons. Et les jeunes filles sortirent.

II

Elles se rendirent à l'église, qui n'était qu'à quelques pas, et entendirent la messe avec plus de recueillement encore qu'à l'ordinaire. Le jour de l'an, jour de folie ou d'ennui pour la foule des enfants, grands et petits, est pour le chrétien digne de ce nom le jour des réflexions sérieuses. Quel sujet de méditations plus graves que cette année qui commence, laissant derrière elle l'année qui vient de finir, écoulée si rapidement, et tant d'autres dont la fuite ne fut pas moins prompte! Que de choses à demander à Dieu au moment d'ouvrir ce nouveau sillon, dans lequel on peut trouver à moissonner moins de roses et d'épis que

de chardons et de ronces! Les deux sœurs prièrent donc avec une ferveur toute particulière. Cependant, vers la fin de la messe, elles ne purent se défendre de quelques distractions causées par une circonstance assez singulière.

Entre les deux chaises basses qui leur servaient de prie-Dieu se trouvait un espace assez grand. Tout à coup, à cette place vide, elles virent agenouillé, les mains jointes, et priant avec ardeur, un charmant enfant d'une dizaine d'années tout au plus, qu'on aurait pris pour un séraphin, n'eût été son costume. Il portait, et à ce qu'il semblait, pour tout vêtement, une blouse noire d'une étoffe quelconque, sans trous ni taches, mais très élimée. Sa figure des plus gracieuses, mais amaigrie par suite des privations sans doute, s'encastrait dans une chevelure blonde dont les boucles un peu mêlées témoignaient, par leur désordre, que la main de la mère n'avait point encore passé par là. Hélène remarqua avec surprise et émotion que l'enfant, tout en priant avec une ferveur admirable, les yeux fixés sur la Vierge, de temps en temps soupirait profondément, et plusieurs fois elle vit sur cet aimable visage enfantin l'expression de la douleur et même d'une poignante angoisse, mieux attestée encore par les larmes qui, tremblant au bord des paupières, glissaient lentement sur les joues palies du chérubin. Dans un de ces moments où la figure de l'enfant rayonnait de cette expression de la fois douloureuse et extatique, les yeux des deux sœurs se rencontrèrent, et leur regard à l'une et à l'autre, attendant par la compassion, semblait dire : Pauvre petit ! lui aussi sans doute est orphelin, il pleure sa mère.

La messe finie, l'enfant se leva, essuya ses yeux, ramassa sa casquette et se dirigea vers la porte de sortie qui s'ouvrait sur la rue Saint-Sulpice. Hélène et Gabrielle le suivirent et furent plus émus que jamais, en voyant l'enfant mettre dans la bourse de l'aveugle une pièce de deux sous, la seule qu'il possédât sans doute; car, à quelques pas de l'église, il s'arrêta d'un air d'admiration plutôt que de convoitise devant une boutique où brillaient en étages dans la montre de magnifiques oranges. L'enfant, regardant les oranges cotées à des prix modestes et cependant fort belles, mit instinctivement la main dans la poche de sa blouse, mais il la retira aussitôt d'un air de tristesse. Hélène, qui avait suivi tous ses mouvements, s'approcha et lui dit :

— Mon petit ami, vous regarder ces oranges avec des yeux qui semblent dire qu'elles vous font bien d'envie.

— Oh ! pas pour moi, mademoiselle, répondit l'enfant devenant tout rouge.

— Il ne faut pas rougir pour cela, mon enfant, quand ces beaux fruits vous tentent pour vous-même, à votre âge, quoi de plus naturel ?

— Autrement, je ne dis pas, je les aimais bien et j'en étais aussi friand qu'un autre, mais plus aujourd'hui, et quand je les regardais ainsi avec l'air du désir, oh ! allez, mademoiselle, ce n'était point à moi que je songeais.

— Et à qui donc ?

— A maman, qui ne reçoit d'étranges de personne, à maman, si bonne et si malheureuse.

— Mais votre papa ?

— Je n'ai plus de papa. Il est mort l'autre hiver, laissant maman bien chagrine et moi aussi.

— Pauvre petit ! murmura Gabrielle.

Et c'est pour eux sans doute, demanda Hélène, que tout à l'heure à l'église vous priez de si bon cœur? C'est votre maman sans doute qui vous y avait envoyé? Mais comment ne vous accompagnait-elle pas ?

— Hélas ! mademoiselle, ma pauvre maman est au lit, malade ayant de plus ma petite sœur à garder.

— Vous avez une sœur ?

— Oh ! oui, et bien, bien gentille, quoique petite encore. C'est à elle aussi que je pensais en regardant les oranges.

— Quel âge a votre sœur ?

— Et quel âge répéta l'enfant qui paraissait réfléchir, quel âge ! Je ne puis pas trop vous dire, moi. Dame ! il n'y a guère que trois ou quatre jours que je l'ai vue pour la première fois dans le berceau, près du lit de maman.

— Je comprends, dit Hélène souriant et tout à la fois essayant une larme.

Gabrielle ne paraissait pas moins émue. Toutes deux avaient une envie démesurée d'embrasser le petit enfant. Elles se contentèrent pourtant.

— Mon petit ami, reprit Hélène en prenant la main de l'enfant d'un air d'affection, voulez-vous me faire un grand plaisir, oh ! là ! bien grand ?

— Très-volontiers, mademoiselle, si je le puis; vous avez l'air si aimable et si bon ! Que faut-il pour cela ?

— Prendre parmi ces oranges quelques-unes des plus belles et les emporter pour votre maman et votre chère petite sœur.

— Oh ! mademoiselle, dit l'enfant dont les joues se colorèrent de nouveau vivement, ce n'est pas difficile cela, et je ne demanderais pas mieux; mais... mais... c'est que... et il hésitait.

— Vous n'avez pas d'argent, lui mur-

mura discrètement Hélène à l'oreille. Ne vous en inquiétez pas; ma sœur et moi nous paierons.

— Mademoiselle, oh ! vous êtes bonne, plus que bonne, dit l'enfant, dont la figure illumine par le sourire était devenue radieuse, et je vous remercie, là du cœur. J'accepterais bien, mais j'ai une crainte, c'est que cela fasse de la peine à maman que j'ai reçu ce cadeau de quelqu'un qu'elle ne connaît pas. Elle pourrait croire que je l'ai demandé, et elle est un peu fière, maman; car nous n'avons pas toujours été confinés à présent, oh ! non.

— Je comprends, mon petit ami, dit Hélène pendant que sa sœur approuvait du regard et du geste, et cette crainte part d'un bon cœur. Mais si nous portions avec vous les oranges à votre maman, cela lui ferait-il aussi de la peine ?

— Oh ! je ne crois pas, et au contraire, une visite comme la vôtre, de personnes si avenantes et si bonnes, ne pourrait que lui être agréable, car elle n'en reçoit plus guère. Je suis sûr même qu'aujourd'hui elle n'attend personne. Elle sera bien surprise, mais bien joyeuse de voir que quelqu'un ait pensé à elle, et quelqu'un qui ne lui était de rien encore, dit le naïf enfant.

— A merveille alors ! reprit Hélène choisissant une demi-douzaine des plus belles oranges. Nous nous chargeons des oranges, ma sœur et moi; maintenant conduisez-nous, mon petit ami.

— Tout de suite; ce n'est pas bien loin d'ici, rue Mazarine.

M. BATHILD BOUNIOL.

(La suite au prochain numéro.)